

LES ANNONCES LANDAISES

HEBDOMADAIRE D'INFORMATIONS ÉCONOMIQUES ET LÉGALES

SAMEDI 21 OCTOBRE 2017 - N° 3772 - 1,10 € - 73^e ANNÉE

ENTREPRISES

p.2

LA 10^{ème} SEMAINE DES ENTREPRENEURS LANDAIS SE PROFILE



© LUIS MOLINERO

LES ANNONCES LANDAISES et LA VOIX DES LANDES RÉUNIES

12, rue du IV Septembre - 40000 Mont-de-Marsan
Tél. 05 58 45 03 03 - Fax 05 58 06 37 23
E-mail : contact@annonces-landaises.com
Rédaction : redaction@annonces-landaises.com

120, av. G. Clemenceau - 40100 Dax
Tél. 05 58 74 02 02 - Fax : 05 58 74 38 42



LA 10^{ème} SEMAINE DES ENTREPRENEURS LANDAIS SE PROFILE

Du 13 au 17 novembre prochains, la CCI des Landes organise la 10^{ème} édition de la Semaine des Entrepreneurs Landais. Pendant cinq jours et sur quatre lieux différents (Dax, Labenne, Mont-de-Marsan et Saint-Geours-d'Auribat), ateliers et conférences sont au programme afin de mieux appréhender les nouvelles tendances s'offrant aux entreprises de demain.

Rendez-vous désormais incontournable de la CCI des Landes, la Semaine des Entrepreneurs Landais version 2017 se profile. Du 13 au 17 novembre, entrepreneurs et dirigeants sont invités à Dax, Labenne, Mont-de-Marsan et Saint-Geours-d'Auribat, pour assister à de multiples conférences, ateliers et débats en présence de grands témoins, afin d'obtenir les conseils et les bonnes idées à appliquer dans leur entreprise. Plus encore, ces divers rendez-vous proposés par cette 10^{ème} édition de la Semaine des Entrepreneurs Landais, vont permettre à ces chefs d'entreprises de toutes sortes de mieux appréhender les évolutions en cours dans les différents métiers, et notamment, de comprendre en quoi le numérique peut être un formidable atout pour le développement et la pérennisation de leur structure. Commerces connectés, bien-être en entreprise, innovations numériques et restauration avant-gardiste... Autant de sujets ayant le vent en poupe qui seront abordés par des spécialistes au cours des différents événements prévus.

CONFÉRENCES, DÉBATS ET NOUVEAUX DÉFIS DU NUMÉRIQUE

Ainsi, cette 10^{ème} édition débutera le lundi 13 novembre à l'Institut du Thermalisme de Dax, sur le thème du « Numérique à la conquête d'une nouvelle clientèle ». Cinq ateliers numériques animés par des experts dévoileront au public les dernières applications existantes pour faciliter la vie des entreprises et conquérir de nouveaux clients.

S'en suivra une conférence sur les « Tendances et concepts innovants de la restauration », qui mettra en évidence les nouveaux défis auxquels sont confrontés les restaurateurs et les solutions et concepts innovants modifiant le marché de la consommation alimentaire.

Le lendemain, c'est le centre de conférence et de séminaire de la CCI des Landes à Mont-de-Marsan qui accueillera des stands et ateliers dédiés au bien-être au travail. Des techniques de gestion du stress, à la mise en œuvre d'activités motivantes en passant par l'aménagement des lieux de travail, des intervenants spécialistes du bien-être feront découvrir au public les solutions innovantes et parfois alternatives

permettant de développer le bien-être en entreprise et par conséquent, la productivité des salariés. Des ateliers qui seront suivis de mini-conférences sur ces mêmes thématiques. Le mardi 14 novembre toujours, mais à Saint-Geours-d'Auribat, c'est en soirée que seront abordés les liens entre sport et management. Organisée conjointement par la CCI et le Stade montois Omnisports, la soirée débutera par la visite du site industriel landais d'Imerys Toiture, dont le directeur régional des Ventes applique des techniques sportives dans son approche managériale. Elle sera suivie par un moment de détente sportif entre tous les participants et clôturée par un cocktail dînatoire.

Le lendemain, mercredi 15 novembre, rendez-vous à la Salle des Fêtes de Labenne pour en apprendre plus sur « Les clés du comportement à l'international et dans l'accueil de touristes étrangers ». Le public pourra ainsi échanger autour d'anecdotes permettant de devenir plus performant à l'international et intégrer au mieux les différences de cultures. Ensuite, place au show avec une conférence spectacle animée par Laurent Goulvestre, qui fera faire à son auditoire un tour du monde original des différentes pratiques au travail.

Jeudi 16 novembre, place à la découverte de l'entreprise de demain au nouveau campus des écoles de la CCI des Landes (ESDL et ESML) à Mont-de-Marsan. Le public pourra à la fois assister à la conférence-débat sur le thème de la « Transformation digitale de l'entreprise » et également participer aux trois ateliers prévus : trouver les bons leviers de communication digitale pour soutenir le développement d'une entreprise ; construire sa stratégie digitale pour amorcer sa transformation ; mettre en place des solutions digitales efficaces. Tout pour appréhender au mieux les nouveaux usages et outils de la transformation numérique. Enfin, en guise de clôture de cette 10^{ème} édition de la Semaine des Entrepreneurs Landais, rendez-vous le vendredi 17 novembre à la CCI de Mont-de-Marsan pour y célébrer les 10 ans de transformation de l'économie landaise. Y seront dévoilés les chiffres clés de ces dernières années, qui permettent d'entrevoir au mieux l'avenir du territoire et des entreprises qui le composent. Entre-

prises, emplois, industrie, commerce, tourisme et thermalisme seront notamment quelques-uns des points abordés.

Une 10^{ème} édition de la Semaine des Entrepreneurs Landais qui permettra à chaque dirigeant, qu'il soit patron d'une entreprise commerciale, touristique ou encore artisanale, de se projeter au mieux dans l'économie du futur !

Mona MAROQUEN

Programme détaillé et inscriptions sur <http://landes.cci.fr/>

VISITEZ LA BOUTIQUE DU FUTUR !

En marge de la 10^{ème} Semaine des Entrepreneurs Landais, un container de 45 m² sera installé à Dax et à Mont-de-Marsan. Nommé Boutique du Futur, le container vous permettra d'expérimenter des procédés innovants répondant aux nouveaux comportements d'achat des clients. Un panel de nouvelles technologies numériques qui permettront de mieux s'adapter aux demandes de la clientèle et de développer les ventes. Un aperçu de ce que l'on risque de retrouver d'ici quelques années, dans nos magasins préférés !

La Boutique du Futur sera présente place de la Fontaine Chaude à Dax le lundi 13 novembre de 13 h à 19 h et le mardi 14 novembre de 10 h à 19 h. Le jeudi 16 et le vendredi 17 novembre, la Boutique du Futur s'installera place Saint-Roch, à Mont-de-Marsan, de 10 h à 19 h.

LES ANNONCES LANDAISES
ET LA VOIX DES LANDES RÉUNIES
Hebdomadaire créé en 1944
édité par COMPO-ECHOS
SARL au capital de 50 000€
Siège social : 108 rue Fondaudège
33000 Bordeaux
Bureaux landais : 12 rue du IV Septembre
40000 Mont-de-Marsan
120 av Georges Clemenceau - 40100 Dax
Président honoraire : Jean-Louis DUMOLIA
Directeur de publication : Guillaume LALAU
Rédaction : Mona MAROQUEN
Commission paritaire n° 0618 I 83288
ISSN 1270-704X
Impression COMPO-ECHOS
Imprimerie intégrée
Dépôt légal à parution
Hebdomadaire - parution le samedi
Tirage moyen : 6 750 exemplaires
Prix de vente : 1,10 €
Abonnement annuel : 28€

LES SENIORS VEULENT RESTER AUTONOMES DANS LEUR LOGEMENT



© Pressfoto

La population française vieillit, composée de seniors qui veulent rester autonomes et actifs le plus longtemps possible, d'après un sondage Ipsos réalisé pour Nexity, spécialiste de l'immobilier. Pour le secteur, c'est un immense marché qui se dessine.

A l'heure où la population française vieillit, le regard sur cette étape de la vie évolue, ainsi que les attentes des intéressés en matière de logement. Tel est le constat posé par une étude menée par Ipsos pour Nexity, spécialiste de l'immobilier, et présentée le 4 octobre à Paris. Le sondage a été réalisé en septembre, auprès d'un échantillon représentatif de la population française de plus de 1 000 personnes.

Premier constat, bien vieillir, « c'est avant tout être en bonne santé », démarre Fabienne Simon, directrice générale adjointe d'Ipsos Public Affairs. Cette définition est mise en avant par 55 % des sondés de 65 ans et plus. Vient après (pour la moitié des personnes interrogées), l'indépendance, c'est-à-dire le fait d'être autonome, d'avoir des moyens suffisants et de vivre chez soi. Suivent le fait de rester dynamique (26 %) et celui d'être bien accompagné (19 %). « On assiste à une mutation de la vision du vieillissement. Bien vieillir, ce n'est pas seulement bénéficier d'une bonne prise en charge médicale, mais aussi (...) le plus longtemps possible, rester des individus acteurs de leurs choix », synthétise Fabienne Simon. Au-delà de cette évolution des mentalités, les seniors portent un regard contrasté sur leur propre situation. Certains sujets sont jugés satisfaisants par plus de la moitié des personnes sondées : c'est notamment le cas de la prise en charge médicale (55 % de satisfaits) et des services à domicile (56 %). A contrario, d'autres sujets conviennent à moins de la moitié

des individus : c'est tout d'abord le cas des moyens financiers (26 % de satisfaits) et de l'action des pouvoirs publics (27 %). Quant au logement, 44 % des 65 ans et plus le jugent satisfaisant. Point particulier, ce taux est beaucoup moins élevé chez les aidants (8 % de la population française) : un tiers seulement estime que la situation du logement des personnes âgées est satisfaisante en France. Reste qu'en matière de logement, en dépit de leur insatisfaction générale exprimée, les plus de 65 ans sont tout de même 65 % à dire que leur habitat correspond à leurs besoins actuels et à venir.

UN MARCHÉ DE 12 MILLIONS DE SENIORS À LOGER EN 2050

Dans cette même catégorie de la population, une petite proportion seulement (9 %) a déménagé ces dernières années. « Majoritairement, ils l'ont fait de leur propre choix (...). Ils anticipent et se préparent, ce n'est plus vécu, comme il y a 20 ans, avec une forme de déni, un tabou à se projeter dans des moments difficiles », commente Fabienne Simon. Parmi ceux qui ont fait leurs cartons, en effet, 17 % seulement déclarent qu'ils ne le souhaitaient pas, mais qu'ils y ont été poussés par leurs proches ou par les circonstances. Quant à ceux qui sont restés chez eux, près d'un sur cinq a l'intention de déménager. Objectifs : se rapprocher des commerces et des services (28 %), adapter la surface de leur habitation (27 %) et l'accessibilité de son logement. Mais au-

delà des aspects pratiques, les plus de 65 ans seraient majoritairement favorables à changer de logement si le nouveau était situé plus près de leurs proches, des infrastructures de santé et plus adapté à leur état physique, actuel et futur.

Pour les professionnels de l'immobilier, l'enjeu de ces attentes des seniors est de taille. En effet, le nombre de personnes de plus de 75 ans devrait doubler d'ici 2050, atteignant les 12 millions, notamment en raison de l'arrivée à cet âge de la génération des baby-boomers.

Si le logement des seniors peut prendre différentes formes, comme celle, émergente, des résidences intergénérationnelles, c'est avant tout des résidences spécialisées pour les seniors, qui offrent des services spécifiques, que proposent les professionnels du secteur. Un marché qui s'annonce très prometteur, d'autant que la loi relative à l'adaptation de la société au vieillissement de 2015 a reconnu l'existence de ces structures. En octobre 2016, Nexity a ainsi renforcé sa participation (de 38,15 % à 45,15 %) au capital d'ÆGIDE spécialiste des résidences seniors en France, d'après l'étude Xerfi 2017 « la promotion immobilière de logements ». Sous la marque Domitys, ÆGIDE compte déjà 59 résidences en exploitation en France et 80 opérations en développement et en cours, d'après le dernier rapport annuel de la société.

Anne DAUBRÉE

SOORTS-HOSSEGOR

HOSSEGOR TATTOO CONVENTION #3!



La Hossegor Tattoo Convention #3 approche à grands pas ! En effet, le week-end des 4 et 5 novembre, le Sporting Casino d'Hossegor accueille la troisième édition de cette manifestation qui promet d'ores et déjà de captivants moments autour de la culture du tatouage. Ainsi, durant les deux jours, vous aurez l'occasion de rencontrer plus de 30 tatoueurs qui dévoileront au public leurs plus belles œuvres d'art. Groupes de rock et DJ seront présents pour animer musicalement le week-end, tandis que buvettes et stands s'occuperont de vous sustenter. Que vous soyez déjà tatoué, prêt à en refaire un autre, ou tout simplement intrigué par cet art millénaire, n'hésitez pas à faire un tour au Sporting Casino ! L'entrée est gratuite !

Hossegor Tattoo Convention #3, les 4 et 5 novembre, Sporting Casino, 98 avenue Maurice Martin, 40150 Soorts-Hossegor

© DR

LUXEY

MANU GALURE ET PRESQUE OUI AUX CIGALES

A Luxey, ce n'est pas juste l'été que vous pouvez profiter d'une accalmie en musique ! La preuve avec la nouvelle programmation dévoilée par la salle de concert Les Cigales pour la saison 2017/2018. Et parmi les premières dates annoncées, ne manquez pas, le samedi 11 novembre à 16h, les concerts de Manu Galure et de Presque Oui. Manu Galure est avant tout un conteur en musique. Avec ses histoires aux multiples sens mais à la plume légère, magnifiées par une musique inventive dont lui seul a le secret, Manu Galure vous emportera dans son univers décrivant les craintes et les colères du monde actuel. Il sera suivi sur scène par Presque Oui alias Thibaud Defever, qui, accompagné de sa seule guitare, revisite les chansons qu'il a jouées depuis près de 20 ans. Des invités surprise s'immiscent dans cette aventure musicale que nous fait partager Presque Oui, pour le plus grand plaisir du public. Un dimanche après-midi où musique et rêverie seront de la partie.



© DR

Samedi 11 novembre à 16h, Les Cigales, 273 rue des écoles, 40430 Luxey. Public assis. Tarifs : de 7 à 10 euros.

PARENTIS-EN-BORN

STEFF TEJ & ÉJECTÉS AU DJANGO BAR



Le 4 novembre prochain, le Django Bar de Parentis-en-Born accueille le groupe bientôt trentenaire Steff Tej & Éjectés, pour une soirée qui promet d'être rocambolesque. Aux confins de la musique jamaïcaine, roots et du rock anglo-saxon, Steff Tej et son groupe défendent une musique métissée appuyée par des paroles en français, dans une volonté de transmettre et partager la langue de Molière. Tel fut le cas durant ces presque 30 années de carrière, qui ont porté le groupe sur les scènes de 2500 concerts dans plus de 20 pays différents. Au Django Bar, vous découvrirez le 14^e et dernier album de Steff Tej & Éjectés, dans lequel, fidèles à leurs goûts musicaux éclectiques, le groupe décortique le monde actuel avec ironie et nostalgie bienveillante. A (re) découvrir à Parentis-en-Born.

Samedi 4 novembre, 18 h. Le Django Bar, Port de Parentis, 396 rue du Stade, 40160 Parentis-en-Born.

© DR

SOUSTONS

EXPO « SURFING ART BY SHAPERS »



Du 27 au 29 octobre, l'Espace Culturel Roger Hanin de Soustons se transforme en véritable lieu d'exposition dédié au Surfing Art, cet art qui s'exprime sur les planches de surf ! Avec « Surfing Art by Shapers », vous découvrirez les shapers, glaceurs et artistes qui participent à la réalisation d'une planche de surf, de l'aspect visuel aux expérimentations sur l'hydrodynamie. Vous pourrez ainsi faire la connaissance des artistes œuvrant dans les ateliers français fabricant des planches de surf, assister aux démonstrations en direct de shape et glass et participer aux différents ateliers prévus pour l'occasion. Un week-end d'exposition entièrement gratuit, qui vous fera voir l'envers du décor du monde du surf !

Du 27 au 29 octobre, Espace Culturel Roger Hanin, Place des Arènes, 40140 Soustons. Tout public. Entrée libre.

© DR

LE POINT SUR LA REVALORISATION DE L'INDEMNITÉ LÉGALE DE LICENCIEMENT

Dans le cadre de la réforme du droit du travail, le décret officialisant la revalorisation de l'indemnité légale de licenciement a été publié dans la foulée des ordonnances. La hausse, accordée en contrepartie de la barémisation des dommages-intérêts en cas de licenciement abusif, reste limitée aux dix premières années d'ancienneté.

Condition d'ancienneté. Désormais, selon les articles 39 et 40 de l'ordonnance relative à la prévisibilité et sécurisation des relations de travail (n° 2017-1387), l'ancienneté dans l'entreprise que doit justifier un salarié pour ouvrir droit à l'indemnité de licenciement est de huit mois ininterrompus, au lieu d'une année.

Attention, cette condition d'ancienneté ne s'applique pas en cas de licenciement pour inaptitude suite à un accident du travail ou maladie professionnelle et en cas de rupture conventionnelle.

De plus, selon l'article 4 du décret n° 2017-1398, le nouveau calcul de l'indemnité légale de licenciement concerne non seulement les licenciements, mais aussi les mises à la retraite et ruptures conventionnelles, prononcés postérieurement à la

publication du décret, soit à compter du 27 septembre 2017.

Montant. Dorénavant, concrètement, l'indemnité légale de licenciement ne peut être inférieure à : «un quart de mois de salaire par année d'ancienneté, pour les années jusqu'à dix ans» plus «un tiers de mois de salaire par année d'ancienneté, pour les années à partir de dix ans».

Le salaire de référence est ainsi calculé, suivant la solution la plus avantageuse pour le salarié :

- soit le tiers des trois derniers mois qui précèdent la notification du licenciement ;
- soit le douzième de la rémunération des 12 derniers mois qui précèdent la notification du licenciement, ou, lorsque la durée de service du salarié est inférieure à 12 mois, la moyenne mensuelle de la rémunération

de l'ensemble des mois précédant le licenciement.

Enfin, le décret complète l'article R 1234-1 du Code du travail, en précisant qu'en cas d'année incomplète «l'indemnité est calculée proportionnellement au nombre de mois complets». Ceci semble vouloir dire que l'ancienneté retenue pour déterminer l'indemnité de licenciement ne prend en compte que des mois entiers, excluant ainsi les jours travaillés. Ainsi, par exemple, un salarié ayant une ancienneté de six ans, quatre mois et 20 jours percevra une indemnité légale de licenciement sur la base de six ans et quatre mois.

François TAQUET



Exemple. Pour un salarié cumulant 20 ans d'ancienneté dans l'entreprise et dont les salaires bruts des trois derniers mois étaient de 3 000 euros, 2 000 euros, 4 000 euros (soit une moyenne de 3 000 euros)

CALCUL DE L'INDEMNITÉ LÉGALE DE LICENCIEMENT :

Ancienne formule : $[(3\ 000\ \text{euros}/5) \times 20] + [(3\ 000\ \text{euros} \times 2/15) \times 10] = 16\ 000\ \text{euros}$

Nouvelle formule : $[(3\ 000\ \text{euros}/4) \times 10] + [(3\ 000\ \text{euros}/3) \times 10] = 17\ 500\ \text{euros}$

INDICE DE RÉFÉRENCE DES LOYERS - IRL

(référence 100 au 4^e trimestre 1998)

	En niveau	Évolution annuelle en %	Date de parution
2016 T2	125,25	0,00	13-07-2016
2016 T3	125,33	+ 0,06	12-10-2016
2016 T4	125,50	+ 0,18	12-01-2017
2017 T1	125,90	+ 0,51	13-04-2017
2017 T2	126,19	+ 0,75	13-07-2017
2017 T3	126,46	+ 0,90	12-10-2017

Source : Insee

L'article 9 de la loi n° 2008-111 du 8 février 2008 pour le pouvoir d'achat a modifié l'indice de référence des loyers créé par l'article 35 de la loi 2005-841 du 26 juillet 2005. Le nouvel indice correspond à la moyenne, sur les douze derniers mois, de l'indice des prix à la consommation hors tabac et hors loyers.

INDICE DES LOYERS COMMERCIAUX

	En niveau	Évolution annuelle en %
2016 T1	108,40	+ 0,07
2016 T2	108,40	+ 0,02
2016 T3	108,56	+ 0,17
2016 T4	108,91	+ 0,46
2017 T1	109,46	+ 0,98

Source : INSEE. Selon la loi 2014-626 du 18 juin 2014 (article 9) qui modifie l'article L145-34 du Code de commerce, deux indices peuvent être utilisés pour la révision des baux commerciaux : l'indice des loyers commerciaux pour les activités commerciales ou artisanales ; l'indice des loyers des activités tertiaires pour les activités tertiaires autres que commerciales.

SÉCURITÉ SOCIALE

Plafond mensuel

2017 : 3 269 €

Le nouveau montant du plafond est valable toute l'année, le gouvernement ayant décidé de fixer désormais un seul plafond par an.

INDICE DES PRIX

(base 100 en 2015)

	Septembre 2016	Septembre 2017	Variation
indice d'ensemble	100,34	101,33	+ 1 % sur 1 an
indice hors tabac	100,35	101,30	+ 0,9 % sur 1 an

Depuis janvier 2016, l'indice des prix à la consommation est publié en base 100 en 2015 (100,00 en décembre 2015).

SMIC

Horaire 9,76 €

Mensuel (35 h) 1 480,27 €

DAX - VENTES DU JEUDI 23 NOVEMBRE À 10 H


AVOCAT	DÉTAIL DE LA VENTE	NATURE DES BIENS	COMMUNE	ADRESSE	MISE À PRIX
SELARL DE GINESTET DE PUIVERT	SO	IMMEUBLE COMPRENANT 6 APPARTEMENTS	DAX	46/48 AVENUE G. CLEMENCEAU	70 000 €
SELARL DE GINESTET DE PUIVERT	SO	MAISON D'HABITATION	ST-GEOURS-DE-MAREMNE	1521 ROUTE DE JOSSE MAISON CACHON	180 000 € avec faculté de baisse du quart puis le cas échéant du tiers
SELARL DAUGA, CUVREAU, RODOLPHE, GOTTE	SO	UN BIEN IMMOBILIER	ST PAUL-LÈS-DAX	9046 AVENUE DES LACS CHEMIN DE PROUBA	25 000 €

DAX - RÉSULTATS DU JEUDI 12 OCTOBRE

AVOCAT	NATURE DES BIENS	COMMUNE	ADRESSE	MISE À PRIX	ADJUGÉE À
SCP DEFOS DU RAU CAMBRIEL	PROPRIÉTÉ	SAUBRIGUES	445 ROUTE DE BELLEVUE	150 000 €	429 000 €

MONT-DE-MARSAN - RÉSULTATS DU JEUDI 12 OCTOBRE

AVOCAT	NATURE DES BIENS	COMMUNE	ADRESSE	MISE À PRIX	ADJUGÉE À
SCP DE BRISIS ESPOSITO	MAISON À USAGE D'HABITATION	MONT-DE-MARSAN	8 RUE VINCENT TAMON	52 000 €	91 000 €
SELARL TOURRET LAHITÈTE CAPES GARBEZ-CHAMBAT	MAISON D'HABITATION	BIAS	143 CHEMIN DE LA FONTAINE	40 000 € avec baisses successives de 5 000 € jusqu'à 20 000 €	164 000 €

 **SELARL BOULOUS-CHEVALLIER ET ASSOCIÉS**
Société d'Avocats
22 le Forum
15 rue Raoul Perpère
64100 Bayonne
Tél.: 05 59 31 21 21 Fax: 05 59 31 21 29

FRANCALINE
Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 3 000 €
Siège social : 1060 route des
Lacs 40660 Moliets-et-Maâ
RCS Dax 800 187 908

Aux termes des décisions en date du 02 octobre 2017, l'Assemblée Générale Extraordinaire a pris acte de la démission de Madame Aline BADA de ses fonctions de cogérante à compter du 30 septembre 2016.

Pour avis,
742888-3

In Extenso
SUD ATLANTIQUE
ZA La Carrère, 99 rue de la Cantère
40990 Saint-Vincent-de-Paul

CAYO
Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 5 000 €
Siège social : 2360 avenue de
l'Océan 40660 Moliets-et-Maâ
RCS Dax 809 922 073


Aux termes d'une délibération en date du 01 octobre 2017, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé :

- D'étendre l'objet social aux activités de salon de thé, traiteur, épicerie fine, cave et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts,

- De transférer le siège social du 2360 avenue de l'Océan 40660 Moliets-et-Maâ au 250 rue du Général Caunègre 40660 Moliets-et-Maâ à compter de ce jour, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

742905-3

TRANSFERTS DE SIÈGE

 **Expertise Audit Advisory**
30 rue Chabrely
33100 Bordeaux
www.expertiseauditadvisory.com
Écouter - Accompagner - Aviser

GRUPE CHARLET NAUTIC
SARL au capital de
1 210 000 €
Siège Social : 860 rue
Gustave Eiffel
33260 La Teste de Buch
RCS Bordeaux B 502 349 996

Monsieur Albert NYSSSENS, gérant, demeurant 46 Pater Damianstraat, Wilrijk, Belgique.

Aux termes du procès-verbal de l'Assemblée Générale Mixte du 31 mai 2017, il résulte que le siège social a été transféré au 238 chemin de Maguide 40600 Biscarrosse, à compter du 31 mai 2017. En conséquence, la Société qui est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Bordeaux sous le numéro 502 349 996 fera l'objet d'une nouvelle immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de Mont-de-Marsan. L'article Quatre « Siège social » des statuts a été modifié en conséquence.

Le Gérant,

742868-4

ABONNEZ-VOUS !

PORCELAINE DES PINS
Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 19 820 €
Siège social : Sabres (40630)
route de Mont-de-Marsan
RCS Mont-de-Marsan 385 267 570

Transfert de siège social

Aux termes d'une délibération de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 12 octobre 2017, il a été décidé de transférer le siège social de la route de Mont-de-Marsan à Sabres (40630) au 28-38 rue des Sables à Parentis-en-Born à compter du 1^{er} septembre 2017 et de modifier l'article 4 des statuts en conséquence.

Pour avis
742889-4

Me Patricia ETIENNE
SELARL d'avocat
Au capital de 50 000 €
25 allées Paulmy, Maïtena
64100 Bayonne
RCS Bayonne 479 450 744



LBG 64
Société à Responsabilité
Limitée à Associé Unique
Au capital de 1 000 €
Siège social : 7B allée Gabriel
Péri 64600 Anglet
RCS Bayonne 805 219 847

Aux termes des décisions de l'associé unique en date du 29 septembre 2017 et à effet du 14 octobre 2017 :

- Le siège social a été transféré à Capbreton (40130), quai de la Pêcherie, Mille Sabords,

- Le capital social a été augmenté d'une somme en numéraire de 10 000 €.

Ancienne mention capital : 1 000 €
Nouvelle mention capital : 11 000 €

Les articles 4, 6 et 7 des statuts ont été modifiés en conséquence.


En conséquence, la Société sera immatriculée au RCS de Dax et sera radiée du RCS de Bayonne.

Le Gérant est Monsieur Philippe BIDART demeurant à Capbreton (40130), Résidence l'Estocade, 6 rue des Corsaires.

Le dépôt légal sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Dax.

Pour avis
742900-4

DISSOLUTIONS CLÔTURES

 **SCP GINESTA DUVIGNAC-DELMAS**
Notaires associés
1058 av. Éloi Ducom
40000 Mont-de-Marsan

SCI DE LA PROVENCE
Société Civile Immobilière en
liquidation
Capital social : 150 €
Siège social : 6 impasse des
Lilas, résidence Lilas Fleurs,
appartement n° 2
40990 Saint-Paul-lès-Dax
RCS Dax 528 952 021

Clôture de liquidation

Les associés de la société, réunis en Assemblée Générale Extraordinaire le 6 octobre 2017, ont approuvé le compte définitif de liquidation établi le même jour, donné quitus au liquidateur et prononcé la clôture de la liquidation. Les comptes de la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de Dax.

Pour avis, M^e GINESTA

742870-5

 **LEGI SUD OUEST**
M^e Gérard ASTUGUEVILLE
7 rue Sully 40100 Dax

ANTHALA INGÉNIERIE
Société à Responsabilité Limitée
à Associé Unique en liquidation
Au capital de 1 000 €
Siège social à Cagnotte
(40300) 417 route de Toutair
RCS Dax 524 075 611

Monsieur Thibault LASSERRE demeurant à Cagnotte (40), 417 route de Toutair agissant en qualité de liquidateur, déclare que la liquidation de la société ANTHALA INGÉNIERIE a été clôturée suivant décision en date du 6 octobre 2017 après approbation du compte définitif. Le dépôt des actes sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Dax en annexe au Registre du Commerce et des Sociétés.

Pour avis, le Liquidateur

742872-5

In Extenso
SUD ATLANTIQUE
ZA La Carrère, 99 rue de la Cantère
40990 Saint-Vincent-de-Paul

BATICERAM
Société à Responsabilité
Limitée en liquidation
Au capital de 4 000 €
Siège social : 5 rue Grand
Pierre 40200 Mimizan
Siège de liquidation :
143 route de la Fontaine
Saint Clair
40200 Saint-Paul-en-Born
RCS Mont-de-Marsan 528 411 671

Aux termes d'une décision en date du 11 septembre 2017, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 30 septembre 2017 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel. Monsieur Régis DÜQUESNOY demeurant 143 route de la Fontaine Saint Clair 40200 Saint-Paul-en-Born, associé unique, exercera les fonctions de liquidateur pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci. Le siège de la liquidation est fixé : 143 route de la Fontaine Saint Clair 40200 Saint-Paul-en-Born. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de Mont-de-Marsan.


742884-5

SCI DU PRINCE
Société Civile Immobilière
Au capital de 1 500 €
1539 Chemin du Prince
40090 Bascons
RCS Mont-de-Marsan 478 931 082

Par décision collective en date du 30 septembre 2017 les associés ont décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation et ont nommé en qualité de liquidateur Madame Carole MOVREL, demeurant 34 route du Marsan 40090 Bascons avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci. Le siège de la liquidation est fixé au siège social où toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Mont-de-Marsan.

Pour avis

742885-5

 **SELARL BOULOUS-CHEVALLIER ET ASSOCIÉS**
Société d'Avocats
15 rue Raoul Perpère
64100 Bayonne
Tél.: 05 59 31 21 21 Fax: 05 59 31 21 29

JEANETIK.DESTOCK
Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 31 500 €
Siège social :
97 avenue des Rémouleurs
40150 Soorts-Hossegor
RCS Dax 502 075 435

Aux termes d'une délibération en date du 4 septembre 2017, et à compter de cette date, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé la dissolution anticipée de la Société et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée. Elle a nommé comme liquidateur Monsieur Vincent LALOYE demeurant à Urrugne (64122) route d'Olhette, quartier Herboure pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation. Le siège de la liquidation est fixé à Soorts-Hossegor (40150) 97 avenue des Rémouleurs. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Pour avis, le Liquidateur

742883-5

DISSOLUTION

Selon décisions du 29-09-2017, l'associé unique de la **SARL VIGI 40**, au capital de 28 000 €, siège social : 7 quartier Galben à Bias (40170) 821 792 595 RCS Mont-de-Marsan a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 29-09-2017. Il est mis fin aux fonctions du gérant nommé liquidateur, M. Guillaume PRADET sis à Saint-Julien-en-Born (40170) route des Lacs. Siège de la liquidation : siège social.

742869-5

 **LEGI SUD OUEST**
M^e Dominique CASSAGNAU
7 rue Sully 40100 Dax

SARL LATRY
Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 8 000 €
Siège social à Hagetmau (40)
Rocade Nord
RCS Mont-de-Marsan 414 273 599

Dissolution de la société

Aux termes du PV du 28 septembre 2017, la collectivité des associés a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 30 juin 2017 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel en conformité des dispositions statutaires et des articles L. 237-1 à L. 237-13 du Code de commerce. Elle a nommé en qualité de liquidateur, Monsieur Francis LATRY demeurant à Hagetmau (40) 16 Lotissement Jouanin avec les pouvoirs visés par la loi et les statuts. Le siège de la liquidation est fixé à Hagetmau (40) Rocade Nord. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Mont-de-Marsan.

Le Liquidateur,

742871-5

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte sous seing privé en date à Dax du 11 octobre 2017 enregistré au SIE Mont-de-Marsan le 12 octobre 2017 Bordereau N° 2017/27782 référence 2017 A 00336, la société **MONSOLEIL**, SARL au capital de 1 000 €, ayant son siège social à Dax (40), 20 place du Maréchal Joffre, immatriculée au RCS de Dax, sous le n° 520 698 549 a vendu à la société **AU ROI DE CŒUR**, SAS au capital de 1 000 €, ayant son siège social à Dax (40), 20 place du Maréchal Joffre, immatriculée au RCS de Dax sous le N° 832 235 584

Un fonds de commerce de restaurant, crêperie, connu sous le nom **LA COCCINELLE**, exploité à Dax (40), 20 place du Maréchal Joffre, pour lequel le vendeur est immatriculé au RCS de Dax, sous le n° 520 698 549, moyennant le prix de soixante-quinze mille (75 000 €) s'appliquant aux éléments incorporels pour 55 000 € et au matériel pour 20 000 €.

L'entrée en jouissance a été fixée au 11 octobre 2017.

Les oppositions, seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publications légales au cabinet d'avocats FIDAL à Dax (40100) 31, avenue Jules Bastiat. RCS Dax.

Pour avis
742874-8



**Cabinet d'Avocat
S. DEKENS - T.J.S.O.**
4 allée Claude Mora
40000 Mont-de-Marsan

Suivant acte en date du 2 octobre 2017 à Mont-de-Marsan, enregistré au Service de la Publicité Foncière et de l'Enregistrement de Mont-de-Marsan, le 9 octobre 2017, Dossier 2017 27389, référence 2017 A 00315,

La société **ÉDITION DIFFUSION DIFFÉRENTE**, Société à Responsabilité Limitée au capital de 20 000 € dont le siège social est sis Maison Perissaout 40320 Bats-Tursan et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Mont-de-Marsan sous le N° 422 481 895 a vendu à la société **SALON ASPHODELE**, Société à Responsabilité Limitée au capital de 1 200 € dont le siège social est sis 426 route d'Arboucave 40320 Lacajunte et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Mont-de-Marsan sous le N° 801 538 315,

La branche complète d'activité de promotion de toute information par tout moyen exploitée à Bats-Tursan (40320), Maison Perissaout, qui se traduit par l'organisation de foires, salons et expositions et notamment par la mise en place d'un salon désigné **SALON ASPHODELE** consacré aux produits bio et aux alternatives écologiques, habituellement tenu en décembre et également désormais au mois de mai, au Parc des Expositions de Pau (64), moyennant le prix de soixante mille euros (60 000 €).

Les oppositions seront reçues au Cabinet d'avocat S. DEKENS - T.J.S.O. sis 4 allée Claude Mora 40000 Mont-de-Marsan dans les dix jours suivant la parution de la vente précitée au Bulletin Officiel des Annonces Civiles et Commerciales.

Par suite de cette acquisition, la convention de location-gérance portant sur la branche complète d'activité susvisée en date à Mont-de-Marsan (40) du 29 août 2014, à effet au 1^{er} juin 2014, s'est éteinte à compter du 3 octobre 2017 comme conséquence de la prise de jouissance de ladite branche par la société **SALON ASPHODELE** à compter du 2 octobre 2017 à minuit et de la confusion des qualités de bailleur et de preneur sur la tête de la société.

Pour insertion,

742876-8

Me Patricia ETIENNE
SELARL d'avocat
Au capital de 50 000 €
25 allées Paulmy, Maïtena
64100 Bayonne
RCS Bayonne 479 450 744



AVIS DE CESSION

Suivant acte sous seing privé en date à Bayonne du 29 septembre 2017, enregistré au Service de la Publicité Foncière et de l'Enregistrement de Dax le 05 octobre 2017, Dossier 2017 26922, référence 2017 A 00281,

La Société **WEST SIDE**, SAS au capital de 50 000 € ayant son siège social à Capbreton (40130), quai de la Pêcherie, Mille Sabords, immatriculée sous le numéro 508 145 125 au RCS de Dax, a cédé à la Société **LBG 64**, SARL à associé unique au capital de 1 000 €, ayant son siège social à Anglet (64600), 7B allée Gabriel Péri, immatriculée sous le numéro 805 219 847 au RCS de Bayonne, un fonds de commerce de débit de boissons, Bar, restaurant sis et exploité à Capbreton (40130), quai de la Pêcherie, Mille Sabords sous l'enseigne **LE BARRIO**, pour l'exploitation duquel la Société **WEST SIDE** est immatriculée sous le numéro sous le numéro 508 145 125 au RCS de Dax, moyennant un prix de quatre cent quatre-vingt mille euros (480 000 €), se répartissant comme suit : trois cent vingt-deux mille euros (322 000 €) pour les éléments incorporels, cent cinquante-huit mille euros (158 000 €) pour les éléments corporels.

Le transfert de propriété et l'entrée en jouissance ont été fixés au 1^{er} octobre 2017.

Les oppositions seront reçues dans les formes et délais légaux à l'adresse du fonds vendu et pour la correspondance au Cabinet de Maître Patricia ETIENNE, Avocat, 25 allées Paulmy 64100 Bayonne.

Pour avis
742875-8



**Cabinet d'Avocat
S. DEKENS - T.J.S.O.**
4 allée Claude Mora
40000 Mont-de-Marsan

Suivant acte sous seing privé en date du 26 juillet 2017, enregistré au Service de la Publicité Foncière et de l'enregistrement de Mont-de-Marsan le 9 octobre 2017, Dossier 2017 27392, référence 2017 A 00316,

Madame Sylvie **FRELET** épouse **BERGÉ**, demeurant à Aire-sur-l'Adour (40800), 49 route de Subehargues a vendu à Monsieur Geoffroy **WICKY**, demeurant à Larrivière-Saint-Savin (40270), 11 place des Platanes,

Un fonds de commerce de fabrication et vente sur place ou à emporter de pizzas, kebabs, paninis, sandwiches, vente de boissons, exploité à Aire-sur-l'Adour (40800), 2 rue Pascal Duprat, moyennant le prix de 39 000 €.

Les oppositions seront reçues au Cabinet d'avocat S. DEKENS - T.J.S.O. sis 4 allée Claude Mora 40000 Mont-de-Marsan dans les dix jours suivant la parution de la vente précitée au Bulletin Officiel des Annonces Civiles et Commerciales.

Pour insertion,

742873-8

LOCATION-GÉRANCE



**Cabinet d'Avocat
S. DEKENS - T.J.S.O.**
4 allée Claude Mora
40000 Mont-de-Marsan

Suivant acte en date du 29 septembre 2017 à Mont-de-Marsan, enregistré au Service de la Publicité Foncière et de l'Enregistrement de Mont-de-Marsan, le 9 octobre 2017, Dossier 2017 27386, référence 2017 A 00314,

Monsieur André **AURENSAN** demeurant à Roquefort (40), 161 chemin du Pontaillet et Monsieur Philippe **AURENSAN** demeurant à Retjons (40), Petit Beilline, seuls associés de la société de fait **AURENSAN ANDRÉ ET PHILIPPE**, identifiée au Répertoire SIREN sous le N° 304 248 560, d'une part et la société **AURENSAN ET FILS**, Société à Responsabilité Limitée au capital de 7 622,45 € dont le siège social est sis à Roquefort (40120), Chemin de Pontaillet et

immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Mont-de-Marsan sous le N° 389 606 542, d'autre part, ont constaté l'extinction de la convention de location-gérance en date à Roquefort (40) du 22 décembre 1992, portant sur un fonds artisanal de maçonnerie, carrelages, entreprise générale du bâtiment, vente de matériaux de construction, exploité à Roquefort (40120), Chemin de Pontaillet, à effet au 1^{er} octobre 2017 par suite de la prise de jouissance dudit fonds par la société à compter du 30 septembre 2017 à minuit et de la confusion des qualités de bailleur et de preneur sur la tête de ladite société.

742877-9

TRIBUNAL DE COMMERCE DE MONT-DE-MARSAN

Par jugement du 13-10-2017 le Tribunal de Commerce de Mont-de-Marsan a prononcé la clôture pour insuffisance d'actif des opérations de la Liquidation Judiciaire simplifiée de **M. Johan CARBONELL**, rue de la Bretagne, La Moustey, Bât. B9, App 12, 40280 Saint-Pierre-du-Mont. RCS Mont-de-Marsan 802 442 541.

742890-12

Par jugement du 13-10-2017 le Tribunal de Commerce de Mont-de-Marsan a prononcé la clôture pour insuffisance d'actif des opérations de la Liquidation Judiciaire de la Société **SARL HOLOGRAMMES** (SARL) 94 route de Saint-Jean 40280 Benquet. RCS Mont-de-Marsan 405 241 951.

742891-12

Par jugement du 13-10-2017 le Tribunal de Commerce de Mont-de-Marsan a prononcé la clôture pour insuffisance d'actif des opérations de la Liquidation Judiciaire de **M. Emmanuel BELLUYE** 3 impasse de Maheran 40000 Mont-de-Marsan. RCS Mont-de-Marsan 329 384 739.

742892-12

Par jugement du 13-10-2017 le Tribunal de Commerce de Mont-de-Marsan a ouvert une procédure de Liquidation Judiciaire simplifiée à l'encontre de la **BRASSERIE DU PADEL** (SAS) 453 chemin des Sports, La Hiroire 40000 Mont-de-Marsan. RCS Mont-de-Marsan 820 196 855. Activité : Restauration. Liquidateur : SELARL GUERIN ET ASSOCIEES, prise en la personne de Me Dominique GUERIN 2 rue du 49^{ème} RI, BP 18278, 64182 Bayonne Cedex. A fixé au 01-01-2017 la date de cessation des paiements. Les créanciers sont priés de déclarer leurs créances entre les mains de la SELARL GUERIN ET ASSOCIEES, prise en la personne de Me Dominique GUERIN ou sur le portail électronique à l'adresse : <https://www.creditors-services.com> dans les 2 mois à compter de la parution au BODACC.

742893-12

Par jugement du 13-10-2017 le Tribunal de Commerce de Mont-de-Marsan a ouvert une procédure de Liquidation Judiciaire simplifiée à l'encontre de la Société **FC2 CONSULTANT** (SARL) route de Saint-Justin, Gaynon 40120 Saint-Gor. RCS Mont-de-Marsan 491 385 480. Activité : la formation, le conseil auprès des entreprises de toutes natures. Liquidateur : SELARL GUERIN ET ASSOCIEES, prise en la personne de Me Dominique GUERIN 2 rue du 49^{ème} RI, BP 18278, 64182 Bayonne Cedex. A fixé au 01-06-2017 la date de cessation des paiements. Les créanciers sont priés de déclarer leurs créances entre les mains de la SELARL GUERIN ET ASSOCIEES, prise en la personne de M^e Dominique GUERIN ou sur le portail électronique à l'adresse : <https://www.creditors-services.com> dans les 2 mois à compter de la parution au BODACC.

742894-12

Par jugement du 13-10-2017 le Tribunal de Commerce de Mont-de-Marsan a ouvert une procédure de Liquidation Judiciaire simplifiée à l'encontre de la Société **AUDALIS** (SARL) 225 rue des Majorelles 40160 Parentis-en-Born. RCS Mont-de-Marsan 791 368 400. Activité : Soutien scolaire à domicile. Liquidateur : SELARL GUERIN ET ASSOCIEES, prise en la personne de Me Dominique GUERIN 2 rue du 49^{ème} RI, BP 18278, 64182 Bayonne Cedex. A fixé au 01-08-2017 la date de cessation des paiements. Les créanciers sont priés de déclarer leurs créances entre les mains de la SELARL GUERIN ET ASSOCIEES, prise en la personne de Me Dominique GUERIN ou sur le portail électronique à l'adresse : <https://www.creditors-services.com> dans les 2 mois à compter de la parution au BODACC.

742895-12

Par jugement du 13-10-2017 le Tribunal de Commerce de Mont-de-Marsan a ouvert une procédure de Liquidation Judiciaire simplifiée à l'encontre de la Société **POMPES FUNEBRES COURTOIS** (SARL) 2 rue Salengro 40110 Courtenx. RCS Mont-de-Marsan 823 873 989. Activité : toutes activités de pompes funèbres. Liquidateur : SELARL GUERIN ET ASSOCIEES, prise en la personne de Me Dominique GUERIN 2 rue du 49^{ème} RI, BP 18278, 64182 Bayonne Cedex. A fixé au 01-06-2017 la date de cessation des paiements. Les créanciers sont priés de déclarer leurs créances entre les mains de la SELARL GUERIN ET ASSOCIEES, prise en la personne de M^e Dominique GUERIN ou sur le portail électronique à l'adresse : <https://www.creditors-services.com> dans les 2 mois à compter de la parution au BODACC

742896-12

LES ANNONCES LANDAISES

Hebdomadaire d'informations économiques et légales

UNE DE CES INSERTIONS

• VOUS A INTERESSE

• VOUS A PERMIS

- ◆ de faire une affaire
- ◆ de sauvegarder une créance

ABONNEZ-VOUS !
www.annonces-landaises.com

Vu pour légalisation de la signature de Mme L. DORRER

Mont-de-Marsan, le

Le Maire
Délégation de signature
Le Délégué